

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **60 (1968)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

60^e année

Avril

No 4

A propos du congé-éducation payé

Actions et réactions

Par *Jean Möri*

L'article «Congé-éducation payé» que nous avons publié dans le précédent numéro de février de la *Revue syndicale suisse* n'est pas passé inaperçu.

En date du 27 février déjà, le service d'information des groupements patronaux vaudois réagissait en ces termes :

«Congés-éducation payés»

Est-ce une nouvelle tarte à la crème ou s'agit-il d'un moyen efficace de progrès économique et social ?

Dans la *Revue syndicale suisse*, M. J. Möri en parle comme d'une revendication syndicale typique de notre époque. Il se réfère à des résolutions votées par la conférence générale de l'Organisation internationale du travail. *Il semble déplorer que les associations patronales suisses n'aient pas saisi au vol les idées émises par l'OIT* pour incorporer le «congé-éducation payé» dans les conventions collectives de travail. Il laisse supposer que, à défaut d'accords sur le plan professionnel à ce sujet, la loi seule permettrait d'entrer dans la voie des réalisations.

Ce plaidoyer de l'organe syndicaliste appelle deux observations. Voici la première :

Il y a longtemps que des entreprises ou des associations patronales pratiquent le «congé-éducation payé» peut-être sous d'autres dénominations (formation continue, cours de perfectionnement, etc.).

Voici la deuxième :

Une généralisation des excellentes expériences déjà faites ne partira jamais d'un «grand machin» international; les réalisations pratiques et utiles seront le fait des entreprises et des associations professionnelles aptes à définir les besoins réels.

Les diverses possibilités de formation continue sont très nombreuses. Les cours, les séminaires et les groupes d'échanges d'expériences de la